



ID: 004-210400511-20231014-402023-DE

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°40/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et quatroze octobre à dix-heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

<u>Présents</u>: Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO, Robert VERAND.

Procuration: Madame Florence ANDRE Convocation en date du 06 octobre 2023 Nombre de membres en exercice: 6

Présents: 5

Objet: TRANSFERT DE PROPRIETE DE PARCELLES: DOSSIER DU GFR DU COLLET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la demande de Mr et Mme HAKKENBERG Gérard et Audrey visant à procéder à un échange de parcelles afin de pouvoir engager leur projet d'installation totale de leur outil de production sur le site du bâtiment d'élevage.

Monsieur le Maire présente le projet d'échange de parcelles et le projet du document d'arpentage correspondant à cette affaire.

- Parcelles communales :

Section AC parcelle 400 d'une surface de 74ca, a été divisée en 2 parcelles :

- Section AC parcelle 400a pour une surface de 64ca est transférée à GFR du Collet
- Section AC parcelle 400b pour une surface de 10ca restant à la commune de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL

Section AC parcelle 414 d'une surface de 6a 30ca, a été divisée en 3 parcelles :

- Section AC parcelle 414c pour une surface de la 18ca restant à la commune de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL
- Section AC parcelle 414d pour une surface de 3a 93ca est transférée à GFR du Collet
- Section AC parcelle 414e pour une surface de la 19ca restant à la commune de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL

- Parcelles appartenant à GFR du Collet :

Section AC parcelle 415 d'une surface de 6a, a été divisée en 3 parcelles :

- Section AC parcelle 415f pour une surface de 3a 41ca restant à GFR du Collet
- Section AC parcelle 415g pour une surface de 2a 23ca est transférée à la commune de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL
- Section AC parcelle 415h pour une surface de 36ca restant à GFR du Collet

Section AC parcelle 418 d'une surface de 1a 63ca, a été divisée en 2 parcelles :

- Section AC parcelle 418i pour une surface de 56ca restant à GFR du Collet
- Section AC parcelle 418j pour une surface de 1a 07ca est transférée à la commune de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des frais seront pris en charge par Mr et Mme HAKENBERG.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce projet d'échange de parcelles.

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le



ID: 004-210400511-20231014-402023-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de l'échange des parcelles présentées ci-dessus ente la commune CHATEAUNEUF-MIRAVAIL et le GFR DU COLLET, représenté par Monsieur et Madame HAKKENBERG Gérard et Audrey, à l'euro symbolique au profit de la commune de Châteauneuf-Miravail;
- Valide le document d'arpentage réalisé par le géomètre OHNIMUS Jacques à SISTERON ;
- dit que les frais de géomètre et d'acte notarié incombent à Monsieur et Madame HAKKENBERG Gérard et Audrey représentant le GFR DU COLLET.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à venir auprès de l'étude SANTORO, Notaires à SISTERON et toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 18 octobre 2023. Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

